la Marseillaise

PAYS :France
PAGE(S) :13
SURFACE :51 %
PERIODICITE :Quotidien

► 22 avril 2017 - Edition BDR Marseille

> Page source

ENTRETIEN

Entretien

Entretien

Olivier Maguet est responsable bénévole de la mission prix des médicaments et des systèmes de santé à Médecins du Monde. Médecins du Monde (MDM) a lancé au plan national en juin 2016 une campagne choc contre le prix des médicaments par l'exemple du traitement de l'hépatite C. Le combat se poursuit avec en substance une arme, juridique, pour faire appliquer une loi du 2 janvier 1968 et déclencher la licence d'office pour que tous les patients aient un accès égal aux médicaments. MDM dans dix pays vient de déposer une nouvelle procédure d'opposition.

Vous initiez des débats pour relancer la campagne de juin 2016 sur le prix des médicaments ?

Cette campagne avait commencé deux ans auparavant. Nous alertions les pouvoirs publics sur une rupture de la logique économique du prix du médicament, révélée par les nouveaux traitements de l'hépatite C et, de notre point de vue, les réponses n'étaient pas à la hauteur. Nous avons alors décidé d'interpeller les pouvoirs publics. Le changement ne va pas se faire du jour au lendemain. Ce débat à Marseille [il s'est tenu le 19 avril au Gyptis] participe à ce bruit de fond sur le long terme. Il faut revoir ce système qui a été mis en place il y a une cinquantaine d'années car il ne fonctionne plus. Ça implique un travail auprès du législateur, du régulateur des produits de santé, du gouvernement et de ses agences, ainsi qu'auprès des industriels.

Le prix du traitement pour l'hépatite C est de 41 000 euros mais son coût réel, 100 euros. La problématique concerne les traitements innovants en général ?

L'hépatite C, c'est l'arbre qui cache la forêt. On est dans un dilemme où ce qu'on appelle l'innovation thérapeutique qui concerne l'hépatite C et le cancer génère des marges exorbitantes. On a potentiellement 200 000 patients infectés chroniques pour l'hépatite C. Ça fait un coût pour la collectivité de 8 milliards d'euros. Sur le budget annuel de 25 milliards du médicament pris en charge par la Sécurité sociale, on voit bien qu'on ne peut plus payer. Dans le cancer, les premiers traitements, notamment l'immunothérapie, arrivent. On est dans cette même logique. Un exemple avec le Keytruda qui soigne le mélanome. Dans certains cas, ce médicament représente une avancée thérapeutique majeure. Sur la base du prix définitif fixé par le gouvernement en janvier 2017, nous aurions une prise en charge d'un malade de ce cancer de la peau qui pourrait osciller entre 166 000 et 300 000 euros. Tout en sachant que le cancer en général, c'est 400 000 nouveaux cas par an. Le médicament s'est invité dans l'agenda politique car, pour la première fois dans l'histoire de la Sécurité sociale depuis 1945, tous les gouvernements d'Europe - celui de la France est loin d'être le dernier - ont organisé de façon administrative le rationnement des traitements. Notre ministre a signé un arrêté ministériel en réservant ce traitement aux plus malades contre toutes les recommandations des experts de santé publique. C'est insupportable et ce qui risque d'arriver pour les malades du cancer si on ne met pas fin à cette logique aujourd'hui.

Quelles sont vos propositions ?

Nous proposons un choc politique avec le déclenchement d'une mesure de la loi sur les brevets datant du 2 janvier 1968. Le texte prévoit qu'en raison d'un prix anormalement élevé pour un médicament ou bien d'une production insuffisante, le gouvernement peut légalement mettre entre parenthèses le brevet. Ce n'est pas une nationalisation ou une expropriation, le détenteur du brevet garde ses droits de propriété intellectuelle mais le gouvernement s'autorise alors, contre royalties sur le chiffre d'affaires, à produire ou importer des versions génériques beaucoup moins coûteuses pour lever la barrière qui empêche l'accès. Nous demandons de déclencher cette mesure de « licence d'office », c'est son nom, pour les médicaments à base de sofosbuvir [molécule dans le traitement de l'hépatite C] pour régler techniquement la situation, lever la contrainte financière de l'accès et surtout donner un signal politique fort lors du vote du budget de la Sécurité sociale aux industriels, pour leur dire : « On ne rentre plus dans la logique inflationniste. » La deuxième étape est de recréer du dialogue pour redéfinir un nouveau mécanisme de fixation des prix pour les

0oWNI454z_ihJ9ngvkjGNO2lci9tWfCY4Yj1Hv-tjninnbBbD1gpiJoumpQqq-jlhOTI2

Tous droits de reproduction réservés

la Marseillaise
PAYS :France
PAGE(S) :13
SURFACE :51 %
PERIODICITE :Quotidien
► 22 avril 2017 - Edition BDR Marseille
> Page source

« On constate une inflation du prix d'achat des start-up »

médicaments innovants. Nous ne sommes pas dans un discours idéologique. Les industriels qui les développent et les mettent sur le marché sont eux-mêmes prisonniers dans une logique financière folle qui consiste à transformer le médicament en machine à cash.

C'est-à-dire ?

Le taux de marge net est de 50% dont une partie sert à racheter des start-up détentrices des brevets. Le problème est là. Nous constatons depuis une petite dizaine d'années une inflation exponentielle du prix d'achat des start-up. C'est ce qui s'est passé pour le médicament contre l'hépatite C. L'industriel américain a dû dépenser 11 milliards de dollars cash pour racheter un bout de papier qui garantissait potentiellement un monopole mondial. Notre action innovante c'est d'avoir engagé en février 2015 une procédure juridique auprès de l'Office européen des brevets, une institution internationale créée en 1973, regroupant 38 États d'Europe plus la Turquie. Pour la première fois dans l'histoire de l'Office, nous avons mené d'abord en tant que société civile une opposition contre le brevet d'un médicament, ça a été un succès. Ce qui a conduit le juge des brevets en octobre 2016 à dire que techniquement la formule chimique définissant le sofosbuvir n'était pas couverte par le brevet. Nous avons déposé une seconde procédure d'opposition avec nos collègues de Médecins du Monde de dix autres pays. Nous demandons à tous les gouvernements des pays d'Europe d'appliquer la loi et nous leur disons : « Appliquez la loi pour protéger la santé des populations. »

C'est aussi une façon de mettre de l'ordre dans les comptes publics autrement que par les dé-remboursements. Il est temps à travers les licences d'office de taper du poing sur la table et que la France donne un signal fort.

Propos recueillis par Nathalie Fredon

l L'équipe marseillaise de Médecins du Monde organise, mardi 25 avril à 20h au cinéma les Variétés à Marseille, une projection du film « Fire in the Blood » suivie d'un débat en présence d'Olivier Maguet et du professeur en cancérologie à l'IPC Dominique Maraninchi, ancien DG de l'agence du médicament. ■

Tous droits de reproduction réservés